

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025**

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 39**

EFFECTIF LEGAL : 39

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 04.06.2026
Convocation faite
Le 22.05.2026**

**Délibération
N°2026-05-091**

**Actée de la désaffectation
du local relais petite enfance
sis rue du Colonel Vaulet à
REVIN**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, et le jeudi vingt-huit mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : M. Fabien PRIGNON (à partir du point n°2026-05-066), Mmes Martine CONSOLARO (représentant Mme Valérie D'AMARIO), Marielle SAXE, M. Pascal GILLAUD, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT, M. Gérard DELATTE, Mmes Jennifer PECHEUX, Carole AVRIL, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2026-05-085), Mme Roseline MADDI, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNÉ, Mme Isabelle BODART, M. Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, MM. Cédric JAGIELSKI, Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN, MM. Christophe LÉONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Cédric JAGIELSKI), Fabien PRIGNON (jusqu'au point n°2026-05-065), Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Mme Valérie D'AMARIO (représentée par Mme Martine CONSOLARO), MM. Raphaël SPYT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Claude WALLENDORFF (à compter du point n°2026-05-086, pouvoir à Mme Roseline MADDI), Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Mme Priscillia MAZZA (pouvoir à M. Olivier DIEUDONNÉ), M. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Mme Stéphanie CHACEL (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Haci-Durmus DEMIR.

M. Dominique HAMAIDE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-528 du 3 avril 2013 portant extension des compétences de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, dont notamment l'accueil de la Petite Enfance,

Considérant la mise à disposition par la Commune de REVIN à la Communauté de Communes, courant 2014, dans le cadre de ce transfert de compétence, d'un local sis rue du Colonel Valet à REVIN, local abritant un « Relais Petite Enfance » (RPE),

Considérant l'afflux de demande en cantine scolaire par la Commune de REVIN ces dernières années et le manque de place pour y répondre,

Considérant l'occupation, par la Commune de REVIN, du local RPE depuis le 1^{er} janvier 2026,

Concernant l'absence d'incidence pour la Communauté compte tenu de l'inutilité constatée de ce local en tant que RPE,

Considérant l'absence de nécessité de cette mise à disposition réalisée en 2014,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **acte** la désaffectation du local RPE par la Communauté, soit la cessation de l'affectation matérielle du bien initialement mis à disposition par la Commune de REVIN,

* **donne délégation** au Président pour signer tous documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET



(